Commune de LES LECHES































Janvier 2017

MOT DU MAIRE

Nous avons eu une année importante en travaux et en rebondissements. Rebondissements très importants au sujet de la future fusion des intercommunalités qui est entrée en vigueur le 01 janvier 2017.

Notre commune va intégrer la nouvelle intercommunalité qui se nommera L'Isle et Crempse en Périgord. Géographiquement nous pouvons dire qu'elle reflète bien notre territoire.

Nous allons de nouveau nous lancer tous ensemble vers un avenir prometteur et bénéfique pour nos concitoyennes et concitoyens.

Cette année fut au niveau de nos investissements propres une lourde tâche pour conjuguer les travaux de notre église et de notre maison des instituteurs sans oublier les tracas financiers qui auraient pu entraver ces travaux (explications à la rubrique travaux).

En rapport avec un calendrier établi sur le handicap, la mise aux normes de nos bâtiments a été engagées pour le respect de nos concitoyens.

La carte communale continue sa progression puisque nous avons passé l'étude du cas par cas et de ce fait nous avons reçu la Préfecture dans nos locaux pour le positionnement de l'extension de la zone pour un foncier économique d'avenir.

La politique engagée par nos différents Conseils Municipaux se traduit aujourd'hui par le triplement des montants financiers attendus.

Après la réfection de tous nos bâtiments nous allons pouvoir nous axer dans les prochaines années sur notre école, sur nos routes et sur l'aménagement de notre commune en terme de signalétiques.

Je remercie au passage tous les bénévoles de toutes nos associations pour leur travail fourni à la vie de notre collectivité.

Nous souhaitons la bienvenue à tous nos nouveaux habitants qui ont choisi notre commune.

Je souhaite à toutes mes concitoyennes et concitoyens au nom de mon Conseil Municipal ainsi qu'en mon nom de passer une très bonne et heureuse année.

Le Maire : Jean-François MELKEBEKE







BUDGET

Nos taux communaux n'ont toujours pas changé et nous sommes en légère progression en produits attendus malgré une diminution des aides ou dotations de l'Etat.

Ceci est dû à la venue de constructions nouvelles mais aussi à l'arrivée de nouvelles entreprises.

De ce fait ayant un bilan excédentaire nos taux d'impositions restent inchangés.

Dans cette perspective nous avons pu investir sur des réfections immobilières.

Une mise aux normes handicapées a été entamées sur tous les bâtiments communaux. Les travaux de l'église sont terminés et ceux de la maison d'école sont encours.

Nos taxes communales vont très certainement baisser.

La Taxe CFE, elle, ne dépend pas du Conseil Municipal mais de l'ETAT.

C'est une conséquence de notre fusion intercommunale avec le Villamblardais.

Mais la CFE (Cotisation foncière des entreprises) qui remplace en partie l'ancienne taxe professionnelle est entièrement récupérée par la nouvelle intercom .

Celle-ci nous l'a redistribuera tous les mois pour une valeur de 1/12ième du montant retenu.

Ce montant retenu est de l'ordre de 62 000 euros.

Avec la diminution de nos taxes additionnelles, ce manque financier sera absorbé tous les ans par la commune sans qu'il y ait augmentation d'impôts.



ECOLE

Nos effectifs restent stables mais nous devons rester vigilants.

Nous avons passé deux conventions avec l'ACCAD et la Chambre d'Agriculture pour faire venir leurs intervenants lors des TAPS. Nous ne cachons pas que cet investissement est lourd faute d'aucun accord intercommunal pour mutualiser ces TAPS.

Ces intervenants viennent en plus des actions menées par nos agents scolaires.

La commune par le biais de subventions a largement contribué au voyage de fin d'année avec Amicale Laïque et la Coopérative scolaire.

Le Père Noël est venu rendre visite aux écoliers lors du jeudi 15 décembre.

L'année 2017 sera une année école en termes d'investissements.



Commémoration du 11 Novembre

Lors de la commémoration du 11 novembre 2016 la gerbe de la municipalité a été déposée par les enfants de l'école.



INVESTISSEMENTS

La liste est longue cette année. Le Conseil en a décidé ainsi devant un avenir incertain.

Nous avons donc investi sur la Maison des Instituteurs pour la sauvegarde de notre école (Opération locative).





La réfection de notre Eglise a été réalisée extérieurement et intérieurement toiture comprise.



Agrandissement de la Mairie pour la jonction attenante des toilettes pour handicapés. Nouvelle ouverture pour la porte d'entrée de la Mairie aux normes des handicapés.



Tous les bâtiments publics doivent être aux normes des handicapés au plus tard en 2020.

Un panneau d'affichage a été fixé à proximité de l'entrée de la Marie et près du Nouveau Stationnement Handicapé (Stationnement réalisé par l'intercom).



L'équipe municipale a monté un hangar pour mettre à l'abri le matériel communal.



CARTE COMMUNALE

Notre carte communale avance à petits pas si l'on peut dire car il a fallu adjoindre un bureau d'étude qui s'occupe de l'examen au cas par cas (examen obligatoire).

Le bureau d'étude Be-HLC a envoyé son rapport à l'autorité Environnementale fin novembre.

Nous devons attendre deux mois non compressibles pour la suite de notre carte communale.

Dès maintenant vous pouvez venir voir le projet des zones pouvant être constructibles sur carte.

Sur cette même carte l'extension de notre zone économique a été positionnée.

(Des terrains nouveaux ont été zadés).

INTERCOMMUNALITE

Cette année fut une année riche en actions.



La communauté de commune du Mussidanais en Périgord a réalisé le parking handicapé de la mairie et nous a octroyé des fonds de concours pour la maison des instituteurs, l'église et la mise aux normes des bâtiments communaux. Nous remercions tous les Elus de l'intercommunalité qui ont pallié à un manque financier venant du département à travers l'association SAGESS.

Mais nous remercions aussi Monsieur le Président du Département et ses Conseillers Départementaux Carline CAPPELLE et Jean-Michel MAGNE pour le contrat d'objectif ainsi que l'aide apportée précédemment qui nous a valu une économie de plus de 170 000 euros pour la réfection de nos bâtiments.

Au premier janvier 2017, notre nouvelle intercommunalité se nomme : « ISLE et CREMPSE en PERIGORD » (fusion du Mussidanais en Périgord et du Pays de Villamblard).

La nouvelle intercom a opté pour la Taxation FPU bonifiée. Celle-ci nous donne droit à des dotations de l'Etat plus importantes pour nos prochains investissements intercommunautaires.

Pour avoir cette taxe bonifiée il fallait prendre deux compétences supplémentaires.

Nous avons choisi la compétence routes intercommunautaires et la compétence investissement bâtiments écoles intercommunautaires.

Les autres compétences restent inchangées.

Actuellement en projet nous choisissons nos routes intercommunautaires.

Nouveaux élus de « ISLE et CREMPSE en PERIGORD »

Présidente: Mme VEYSSIERE Marie-Rose

Vice-Présidents dans l'ordre : TRIQUART Stéphane, CAMPAGNAUD Michel, MELKEBEKE Jean-François, OLLIVIER Alain, GROSS Jean-Luc, DENOIX Bernard, TOURNIER Daniel, BOYER Flore et ECLANCHER Jean-Claude.

CHANTIER DE LA DEVIATION



Lors de la visite de Monsieur Le Président Départemental Monsieur Germinal PEIRO avec les délégués départementaux : Madame Carline CAPPELLE et Monsieur Jean-Michel MAGNE, nous avons appris que la déviation serait ouverte fin 2018 et que nous aurions près de l'échangeur un parking de 30 places pour le covoiturage.



LES AMIS DE TRESSEROUX

Les Estivales 2016 de Tresséroux ont cette année encore ravi tant les intervenants que le public. Expositions (barbotines, poteries, icônes de Camélia de MONTETY) concerts (TRIO OPUS19, DUO NEDEVA, Isabelle ALBERTO et Bruno ROSSIGNOL) ont animé la chapelle. Suite au mécénat de la société VISION CONTACT, représentée par Pierre ROCHER, la sauvegarde du nom « Tresséroux » a été renouvellée. Une plaque a été installée en hommage à Bernard LESFARGUES, fondateur de l'Association Les Amis de la Chapelle Prieurale de Tresséroux. Cette cérémonie en présence de Bernard, de sa famille et de quelques invités a été rendue lors dans une ambiance chaleureuse animée par le chanteur occitan Jan Dau Mlhau.



2017 marquera les 20 ans de l'association avec notamment en mars l'Assemblée Générale et une rétrospective de toutes ces années, en août la venue de l'ensemble TREFONTANE et en septembre, les Journées européennes du Patrimoine avec une exposition.







L'AMICALE DES CHASSEURS

Leur repas du mois de mars traditionnel et savoureux bien connu de tous a été d'une affluence légendaire à tel point que la salle de La Glaneuse était trop petite.

REPAS DES ANCIENS

Le 3 avril a eu lieu le repas des Anciens offert par la Municipalité.



LE COMITE DE JUMELAGE

Le 28 mai la marche Crépusculinaire a rassemblé une cinquantaine de participants pour découvrir les différents stands culinaires et notre si belle nature.

Une sortie en Corrèze a eu lieu le 12 juin dans une excellente ambiance et nous avons visité différents sites Curemonte, Turenne et Colonges la Rouge avec dégustation de « Lou ped de gril » (apéritif de pissenlit).





Le 9 juillet la traditionnelle Fête des écrevisses a eu toujours le même succès.



La fête locale du 13 et 14 août avec son grand vide grenier et avec la participation d'artistes venant d'horizons différents a battu son plein sous un soleil de plomb. La soirée du samedi s'est terminée avec le marché gourmand et le feu d'artifices offert par la Municipalité.

Les 17, 18 et 19 Septembre nous avons eu la venue de nos amis Espagnols accompagnés par les maires de deux communes voisines dont une qui s'est jumelée avec Beaupouyet.









Le 6 novembre était organisé un repas porcelet grillé qui a régalé une centaine de personnes.





SPANC

Pour toute vidange groupée ou individuelle vous pouvez venir à la mairie retirer un imprimé qui sera transmis à l'Intercommunalité pour avoir un tarif préférentiel.

DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER FORESTIER

Il est obligatoire de déclarer tous les chantiers de coupe de bois à la mairie avant ouverture.

Tout chantier non déclaré sera arrêté.

PLANTATION ET ELAGAGE DES HAIES

Plantation: Les règles du code civil

A défaut d'application de réglementations ou d'usages locaux, ce sont les règles de droit commun qu'il faut respecter. Elles sont définies aux articles 671 à 673 du code civil.

> Les distances à respecter

Ainsi, il convient de respecter:

- pour les plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
- pour les plantations supérieures à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

Elagage: Article 57

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Aux embranchements, carrefours et bifurcations des voies communales ou d'autres voies publiques, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol, dans un rayon de 50 mètres compté du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres à haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectuées d'office par la commune, après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais des propriétaires.

ORDURES MENAGERES

Soyons Citoyen!

Avant après





ETAT CIVIL

Naissances

23 janvier 2016 : Elaia CHAUFFAILLE LEY 7 juin 2016 : Tyméo Ilann CUBERTAFON 18 mars 2016 : Siham-Nargiss DENOYER

Mariage

Néant

Décès

30 septembre 2016 : Raymonde LAPORTE

04 octobre 2016 : Irène GUIONIE

HEURES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Le LUNDI : le matin sur rendez-vous de 9h à 12h et l'après-midi de 13h à 17h30

Le MERCREDI : l'après-midi de 13h à 17h30

Le VENDREDI: le matin de 8h à 12h

Tél/Fax: 05 53 80 11 31

E-mail: mairie.lesleches@wanadoo.fr

Site de la commune de Les Lèches :

les-leches.fr

Acceptez pour l'année 2017 tous nos voeux de réussite et de santé pour vous et vos familles



ISSN 2430-5995

Directeur de la Publication Monsieur le Maire de Les Lèches Ne pas jeter dur la voie publique